



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN

Séance du 14 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze janvier, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le huit janvier 2020, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	15	Votants :	15
Présents :	François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Josette Huard, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Bernard Gleize, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat					
Représentés :						
Absents :	Taouès Coll, Zohra Rousseau, Vincent Gillotin, Claude Bousquet					
Secrétaire :	Jean-Luc Lando					

A 20h05 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur Jean-Luc Lando est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération concernant une demande de subvention au titre de la DSIL 2020, adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2019 au vote. Il est adopté à la majorité, 14 voix pour et 1 abstention.

Finances

Délibération n°1/2020 : Décision Modificative n°4 sur le budget de la Ville

Sur présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative n°4 sur le budget principal comme suit :

Investissement

Recettes	Montant
001- Excédent d'investissement reporté	-1314,93 €

Dépenses	Montant
001- déficit d'investissement reporté	-1314,93 €

Délibération n°2/2020 : Affectation du résultat du SIEPS sur le budget de la ville

Sur présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter les résultats du SIEPS sur le budget principal comme suit :

002 Excédent de fonctionnement reporté : 34 160,03 €

001 Excédent d'investissement reporté : 1 314,93 €

Délibération n°3/2020 : Approbation du rapport de la CLETC du 25 novembre 2019

Sur présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité, 12 voix pour et 3 abstentions, approuve le rapport de la CLETC du 25 novembre 2019.

Déclaration de Bernard Gleize :

Je regrette que ce rapport n'ait pas été présenté en commission des finances du 8 janvier 2020. Il aurait pu ainsi faire l'objet d'échanges et d'explication.

Je déplore qu'aucune précision ne soit donnée pour expliquer les montants pris en compte et notamment que le programme d'investissement pluriannuel 2020-2024 ne soit pas présenté aux élus. Ce programme représente pour les eaux pluviales près de 29 000€ d'investissement par an en plus des 10 000/an en fonctionnement.

En raison de ce manque de communication et d'information, je m'abstiens.

Délibération n°4/2020 : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Essonne pour la porte de l'Eglise

Sur présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite du Conseil Départemental de l'Essonne, une subvention au titre de la rénovation des monuments historiques, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Délibération n°5/2020 : Demande de subvention au titre de la DETR 2020

Sur présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite de l'Etat, une subvention au titre de la DETR 2020 d'un montant de 27 500,00 € pour le chauffage de la salle polyvalente et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Délibération n°6/2020 : Adoption du Budget Primitif 2020

Sur présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 10 voix pour et 5 voix contre, approuve le budget primitif 2020 qui s'équilibre en investissement à 1 980 536,62 € et en fonctionnement à 2 534 275,00 €.

Déclaration de Bernard Gleize :

Je considère que le budget prévisionnel 2020 présenté n'est pas sincère pour notamment les raisons suivantes :

- *Même si le déficit réel à l'investissement en 2019 n'est pas encore constaté, l'ordre de grandeur est connu (il devrait être de l'ordre de 182 K€) et à minima, le déficit d'investissement doit être couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement reporté. Or ce n'est pas le cas, il n'y a aucune inscription budgétaire pour couvrir le déficit prévisionnel 2019 à l'investissement.*
- *L'AC (Attribution de Compensation) négative à l'investissement de 28 891€ liée au transfert de l'assainissement (eaux pluviales) n'est pas reprise au BP investissement 2020 alors qu'elle est parfaitement connue et figure dans le rapport de la CLETC*

Pour au moins ces deux raisons, je vote contre le budget primitif ville 2020.

Délibération n°7/2020 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Sur présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 10 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre, approuve les termes du contrat tels que définis ci-après :

- Montant : 600 000,00 €
- Durée : 6 mois
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,33 %
- Commission d'engagement : 500,00 €
- Commission de non utilisation : taux fixe de 0,15%

Et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette ouverture de ligne de trésorerie.

Déclaration de Bernard Gleize :

Je considère que :

- *Le montant très important de cette ligne de trésorerie (600 000€) n'est pas justifié par le nettoyage du terrain des ROMS. En effet, la charge pour la commune restant à régler pour le nettoyage réalisé est de 470K€. Elle peut l'être en grande partie par l'excédent de fonctionnement 2019 de l'ordre de 400K€*
- *Si un emprunt avait été réalisé plus tôt, cette ligne de trésorerie, au niveau proposé 600 000€, aurait pu être évitée ainsi que la charge financière que représentent les intérêts. J'avais attiré l'attention en commission finances en 2019 qu'un emprunt était à réaliser pour couvrir toutes les dépenses d'investissement. Il m'avait été répondu « on verra plus tard ».*
- *Le montant proposé pour cette ligne de trésorerie sert à masquer un besoin d'emprunt plus important pour financer les dépenses d'investissement réalisées ou engagées en 2019.*

En conséquence, je vote contre cette ligne de trésorerie en raison du niveau de son montant (600 000€) et dans la mesure où elle n'est pas justifiée.

Délibération n°8/2020 : Réalisation d'un emprunt de 300 000 € (financement des investissements)

Sur présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 10 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre, Approuve les termes du contrat tels que définis ci-après :

- Montant : 300 000,00 €
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,91 %
- Frais de dossier : 200,00 €
- Echéance trimestrielle

Et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Délibération n°9/2020 : Réalisation d'un emprunt de 140 000 € (acquisition du cabinet médical)

Sur présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 10 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre, Approuve les termes du contrat tels que définis ci-après :

- Montant : 140 000,00 €
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,91 %
- Frais de dossier : 100,00 €
- Echéance trimestrielle

Et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Déclaration de Bernard Gleize :

Je considère que :

- *le montant des deux emprunts proposés n'a fait l'objet d'aucune explicitation de son estimation, ni en commission finances du 8 janvier 2020, ni dans la note de synthèse jointe à ce conseil municipal. Il ne correspond pas au montant de l'emprunt inscrit au budget primitif de 2020.*

- *le montant des deux emprunts proposés est bien en deçà du niveau d'emprunt nécessaire pour couvrir les dépenses d'investissement réalisées ou engagées en 2019. Il est donc sous-estimé.*

Pour au moins ces deux raisons, bien que je considère l'emprunt nécessaire, je vote contre la délibération considérant que le montant des deux emprunts ne correspond pas au besoin pour financer les divers travaux d'investissement réalisés ou engagés en 2019 et qui se poursuivent sur 2020.

Délibération n°10/2020 : Demande de subvention au titre de la DSIL 2020

Sur présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite de l'Etat, une subvention au titre de la DSIL 2020 d'un montant de 16 500,00 € pour le chauffage de la salle polyvalente et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Fin de séance à 20h45.